

Au sommaire

9 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. La résolution de la vente entraîne l'irrecevabilité à agir sur le fondement de la garantie décennale

Urbanisme / Construction. Annulation partielle d'un PLU : quel est le formalisme à respecter ?

11 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Droits européen et de l'UE. Interprétation par la CJUE du traité de fonctionnement de l'UE relatif à l'IR

13 FAMILLE - PATRIMOINE

Donation. Litige sur un prétendu don manuel : présomption en faveur du possesseur de la chose

14 FISCAL

Impôt sur les sociétés. Nouveaux commentaires de l'Administration concernant le régime des groupes de sociétés

15 RURAL

Aménagement foncier. L'obligation d'information est la solution pour limiter le contournement de l'exercice du droit de préemption

À LA Une

Avis du comité de l'abus de droit fiscal 1^{er} semestre 2021

Le comité d'abus de droit fiscal a pour mission, lorsqu'il est saisi, d'émettre un avis sur la portée véritable des actes réalisés par le contribuable.

Il a publié, le 26 juillet 2021, vingt cinq avis issus de ses séances des 14 janvier, 12 février, 6 mai et 11 juin 2021.

La plupart concerne les opérations de plus-values mobilières et surtout le report d'imposition de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts. Sont aussi examinés des cas de fraude aux droits de mutation à titre gratuit au moyen d'une société fictive, de dons manuels fictifs ou d'un pacte tontinier dépourvu de caractère aléatoire. La déduction de l'impôt sur le revenu de déficits fonciers artificiels est également analysée. > **LIRE P. 1**